

## L'autoconsommation



www.shutterstock.com · 80347135

*Fich'ID basée sur la Commission OID du 15 juin 2016 avec Didier Kechemair, Consultant, Jérôme Besneux, Responsable Achats Pôle Energie chez **Immo Mousquetaires**, Valérie Bogard, Responsable marché énergie chez **Poste Immo**, Antony Guilbert-Cholet, Responsable du pôle Innovation et compétences techniques chez **Poste Immo** et Christophe Lebosse, Chef de projet Nice Grid chez **Enedis**.*

### Contexte

L'autoconsommation est l'un des sujets au cœur des transformations du secteur de l'énergie, et se développe de manière exponentielle. Pour les individus et collectivités locales notamment, un intérêt croissant se manifeste pour l'autoconsommation plutôt que la vente au tarif d'achat garanti. Pour l'instant cependant, les tarifs de rachat PV sont supérieurs aux tarifs de vente, et les producteurs PV se tournent principalement vers la vente totale. Du point de vue électrique, l'autoconsommation fait référence à la consommation sur site de l'énergie produite localement, que la production soit vendue ou non. Cela est dû au fait que l'électricité produite va au point de consommation le plus proche. Du point de vue financier, l'autoconsommation désigne le cas où l'électricité produite est consommée par le producteur, sans être vendue.

### Enjeux

- ✓ **Limiter l'exposition au marché et gérer les risques** : la fin des tarifs réglementés pour les professionnels ayant des consommations moyennes et importantes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 expose à la variabilité des prix de l'électricité sur le marché.
- ✓ **Accroître la valeur verte du bâtiment** : les capacités de production contribuent à la valeur du bâtiment.

### Cadre réglementaire

La loi de transition énergétique prévoit que le gouvernement procède par ordonnance, avant le 17 août 2016, pour fixer un cadre à l'autoconsommation et à l'autoproduction. L'autoconsommation est autorisée mais doit être déclarée si elle est reliée au réseau. La Loi de transition énergétique autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance

pour obliger les gestionnaires de réseau à accompagner l'autoconsommation.

Un appel d'offres expérimental concernant l'autoproduction pour rémunérer l'autoconsommation dans les bâtiments tertiaires, agricoles et industriels devrait être lancé au cours de l'été 2016.

Les systèmes de soutien sont divers, basés par exemple sur des périodes de consommation ou des crédits de consommation. L'autoconsommation est plus développée dans d'autres pays, notamment en Allemagne (2,3% de la consommation). Le mode de soutien adopté incitera le producteur-consommateur soit à dimensionner son installation pour sa consommation propre, soit à injecter le surplus dans le réseau.

### Implications pour le secteur immobilier

L'autoconsommation pose des questions de stockage et de lien au territoire. Le secteur tertiaire se prête bien à cette vision plus « solidaire » et non isolée de l'autoconsommation. Il est nécessaire de réfléchir à l'échelle du quartier et du territoire, pas uniquement du bâtiment, et l'autoconsommation pourrait être réfléchi à l'échelle de territoires.

Les solutions d'energy management pourraient amener à réfléchir à l'échelle d'un réseau et non plus uniquement d'un bâtiment. Les projets de microgrids, ou micro-réseaux électriques intelligents, se développent, notamment grâce à la technologie blockchain, technologie permettant de valider des transactions. TransActive Grid, à Brooklyn, a ainsi créé un réseau d'électricité local permettant aux habitants d'échanger de l'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques et aux échanges sécurisés par blockchain.

Les priorités lors de la mise en place de ce micro-réseau sont de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, accroître la résilience du territoire par l'énergie générée localement, réduire le coût supporté par le consommateur, anticiper les situations d'urgence et de coupures de courant, stimuler l'économie locale.

### Focus projet



Dans le cadre du projet Nice Grid, coordonné par Enedis à Carros, l'îlotage a pu être testé grâce au stockage et aux panneaux solaires, auprès de 12 clients professionnels. Les tests ont été des succès mais l'installation requise est complexe et coûteuse.

### Liens utiles

- ✓ Charmeil, Lara 2016, « À Brooklyn, les habitants échangent de l'énergie solaire locale grâce à la blockchain », *We Demain*, [http://www.wedemain.fr/We-Demain-n-14\\_a1855.html](http://www.wedemain.fr/We-Demain-n-14_a1855.html).

- ✓ [Commission juin 2016](#) : Immobilier tertiaire : Quelles opportunités pour l'autoconsommation ? (accès réservé aux membres de l'OID)
- ✓ Fabrégat, Sophie 2016, Autoconsommation photovoltaïque : tour d'horizon des différents dispositifs de soutien dans le monde, *Actu-Environnement*, <http://www.actu-environnement.com/ae/news/autoconsommation-photovoltaique-dispositifs-soutien-monde-aie-26774.php4>.
- ✓ Gaudiot, Roger-Marc 2016, « La loi NOME va bouleverser la tarification de l'électricité et nous n'avons aucune visibilité ! », *Le Moniteur*, <http://www.lemoniteur.fr/article/la-loi-nome-va-bouleverser-la-tarification-de-l-electricite-et-nous-n-avons-aucune-visibilite-23779587>.
- ✓ Site du projet Nice Grid : <http://www.nicegrid.fr>

**Contact**

OID : [contact@o-immobilierdurable.fr](mailto:contact@o-immobilierdurable.fr)

